



# Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du  
9 novembre 2012*

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE  
SUR L'AUTORISATION D'URBANISME - LE PONTET  
(Art L 111-1-2 du code de l'urbanisme)**



**Dossier n°2 - Autorisation d'urbanisme sur la commune de Le Pontet**

Rapporteur : DDT

Il s'agit d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme relatif à un projet non défini sis sur la commune de Le Pontet.

Cette commune n'est pas régie par un document d'urbanisme : c'est donc le règlement national d'urbanisme qui s'applique et c'est dans ce contexte que le dossier est examiné.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis défavorable à l'unanimité : le terrain, non desservi par les équipements publics, est situé hors partie actuellement urbanisée de la commune.

Chambéry, le 19 NOV. 2012  
Pour le préfet,  
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE